COMITE

NATIONAL

KITE

Catégories d'âges et titres décernés.

1. Catégories d'âge

Les catégories d'âge des épreuves de glisse aérotractée kitespeed sont :

Nom	âge	date de naissance (année 2008)	classe
Minimes	14 - 15 ans	14 ans au 1er janvier de l'année en cours	classe jeune
Cadets	16 - 17 ans	16 ans au 1er janvier de l'année en cours	classe jeune
Juniors	18 - 19 ans	18 ans au 1er janvier de l'année en cours	classe open
Seniors	20 - 39 ans	20 ans au 1er janvier de l'année en cours	classe open
Veterans	40 ans et plus	40 ans au 1er janvier de l'année en cours	classe open

2. Surclassement :

Un compétiteur d'une catégorie d'âge donnée peut être surclassé à la catégorie d'âge supérieure sur présentation au directeur d'épreuve d'un certificat médical de sur classement délivré par la commission médicale kite. Un seul échelon de sur classement est possible.

Néanmoins, au vu de l'environnement de la compétition qu'il organise, le directeur d'épreuve peut refuser l'inscription d'un compétiteur surclassé.

3. Titres délivrés

Les titres de Champion de France sont délivrés au terme de l'ensemble des compétitions spécifiques inscrites au calendrier du championnat de France à la fin de la saison sportive.

Champion de France de kitespeed classe open (féminin et masculin)

Champion de France de kitespeed classe jeune (féminin et masculin)

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83
E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr

3.2 Délivrance des titres

Un titre ne peut être délivré qu'à partir du moment ou un nombre minimum de compétiteurs s'est inscrit aux épreuves du circuit national.

Le nombre est fixé à au moins 15 Homme en classe Open,

Le nombre est fixé à au moins 3 Femmes en classe Open,

Le nombre est fixé à au moins 3 Jeunes Garçons en classe Jeunes,

Le nombre est fixé à au moins 3 Jeunes Filles en classe Jeunes

4. Nationalité et délivrance des titres.

Pour le championnat de France, les français seront extraits du classement PKRA pour obtenir le classement Français. Leurs points seront alors recalculés sur les mêmes règles que celles du classement PKRA.